

**CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE À L'ORGANISATION DU DÉPLACEMENT
D'UNE DÉLÉGATION DE LA VILLE DE LAVAL
À METTMANN (ALLEMAGNE) DU 24 AU 28 NOVEMBRE 2022**

Entre :

La ville de Laval, située place du 11 novembre - CS 71327 - 53013 Laval Cedex, représentée par le maire, M. Florian Bercault, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2022,

d'une part,

Et :

Le comité de jumelage Laval-Mettmann, dont le siège est situé en Mairie de Laval-place du 11 Novembre - CS 71327 - 53013 Laval Cedex - représenté par la présidente, Mme Mireille COUPARD,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Laval et Mettmann (région de Düsseldorf, Allemagne) sont jumelées depuis 1974, soit près de 5 décennies. Le chantier de jeunes bénévoles intitulé "Brigade verte Laval-Mettmann-Lovech", prévu à l'été 2021, a été annulé du fait de l'épidémie de Covid-19. L'édition 2022 n'a pas pu être finalisée suivant des modalités convenant à l'ensemble des partenaires (visioconférence). La ville de Mettmann n'a pas pu participer à cette action de sensibilisation à la réduction des déchets en direction des jeunes.

Aussi, afin de rencontrer Madame Pietschmann, maire de Mettmann, élue en 2020, ainsi que d'autres partenaires locaux pour relancer les échanges, tout particulièrement dans le champ de la jeunesse, Madame Davoust, conseillère municipale déléguée à la vie associative et aux relations internationales, se rendra à Mettmann du 24 au 28 novembre 2022, aux côtés de Madame Mireille Coupard, présidente du Comité de jumelage Laval-Mettmann.

La présente convention porte sur l'établissement d'un partenariat avec le Comité de jumelage Laval-Mettmann en vue de l'organisation de ce déplacement.

Article 1 - Composition de la délégation de la ville de Laval :

La délégation sera composée de :

- Mme Nadège Davoust, conseillère municipale déléguée à la vie associative et aux relations internationales,
- Mme Mireille Coupard, présidente du comité de jumelage Laval-Mettmann.

Article 2 - Période de réalisation de l'action :

La délégation de la ville de Laval se rendra à Mettmann (Allemagne) du 24 au 28 novembre 2022.

Article 3 - Budget de l'opération :

Le coût prévisionnel de cette action est **estimé à 1 650 TTC** réparti ainsi :

Dépenses		Recettes	
Péages et carburant AR	400 €	Ville de Laval	1 000 €
Repas (9)	200 €	Comité de jumelage Laval-Mettmann (Location véhicule)	650 €
Hôtel (4 nuits)	290 €	Total	1 650 €
Cadeaux	110 €		
Location véhicule	650 €		
Total	1 650 €		

Article 4 - Engagements de la ville de Laval :

Afin de réaliser cette action, la ville de Laval s'engage à :

- prendre en charge, pour un montant prévisionnel maximum de **1 000 € TTC** :
 - les frais de repas et d'hébergement de Madame Nadège Davoust, à l'occasion de son déplacement à Mettmann (Allemagne) du 24 au 28 novembre 2022,
 - les péages et le carburant pour le véhicule loué par le Comité de jumelage Laval-Mettmann pour ce déplacement, sous la forme d'un remboursement au Comité de jumelage Laval-Mettmann, après l'action, sur présentation de la facture correspondante.

Article 5 : engagements du Comité de jumelage Laval-Mettmann :

Le Comité de jumelage Laval-Mettmann prendra en charge le coût de la location et des assurances du véhicule nécessaire à ce déplacement.

Au terme de ce dernier, le Comité de jumelage Laval-Mettmann transmettra à la ville de Laval une facture correspondant aux péages et au carburant de ce véhicule de location.

Le montant de ce défraiement est engagé sous référence

Conformément au décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016, la facture devra comporter le numéro d'engagement indiqué ci-dessus.

Elle devra être déposée sur le portail Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr> et adressée à :

**Mairie de Laval
Service financier
Hôtel communautaire
1 Place du Général Ferrié
CS 608092
53013 LAVAL Cedex**

Fait à Laval, le

Pour la ville de Laval, Florian Bercault Maire de Laval	Pour le Comité de jumelage Laval-Mettmann, Mireille Coupard Présidente du Comité de jumelage Laval-Mettmann
---	---